

Réponses proposées par PSMT

Veillez consulter les documents *Choix d'actions proposées par PSMT* et *Sélection des actions efficaces : application d'un cadre de qualité* pour choisir les actions proposées par PSMT et les entreprendre pour la Protection de la sécurité physique.

FP 13 : PROTECTION DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

OBJECTIF : UN MILIEU DE TRAVAIL OÙ LA DIRECTION PREND LES MESURES NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DES EMPLOYÉS.

FP 13 : Résultats de l'Enquête de PSMT (cochez le classement, s'il y a lieu)	INQUIÉTUDES GRAVES	INQUIÉTUDES IMPORTANTES	INQUIÉTUDES MINIMES	POINTS RELATIVEMENT FORTS
FP 13 : Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT (cochez le classement, s'il y a lieu)	INQUIÉTUDES GRAVES	INQUIÉTUDES IMPORTANTES	INQUIÉTUDES MINIMES	POINTS RELATIVEMENT FORTS

Inquiétudes graves = 5 à 9 Inquiétudes importantes = 10 à 13 Inquiétudes minimales* = 14 à 16 Points relativement forts** = 17 à 20

* Bien qu'il s'agisse d'une inquiétude minimale, il est important d'y voir et de passer en revue les Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT et de l'Enquête de PSMT pour voir s'il n'y aurait pas d'autres sujets d'inquiétude ou des questions qui ont été signalées par la personne.

** Bien qu'il s'agisse d'un point relativement fort, il est important de passer en revue les Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT et de l'Enquête de PSMT pour voir s'il n'y aurait pas d'autres sujets d'inquiétude ou des questions qui ont été signalées par la personne.

La liste ci-dessous comprend des mesures que vous pouvez prendre en réponse à des motifs d'inquiétude réels ou potentiels concernant la **Protection de la sécurité physique**. Nombre de ces mesures, ou actions, ont démontré leur efficacité dans le cadre d'études de recherche, ont été recommandées comme pratiques exemplaires ou ont été jugées utiles dans un contexte de recherche appliquée. Certaines se fondent sur la jurisprudence récente et les exigences réglementaires. Les actions proposées ont été empruntées à divers secteurs d'activité, et ne sont peut-être pas toutes applicables ou réalisables dans votre milieu de travail. La liste qui suit ne se prétend pas exhaustive et ne se veut pas prescriptive non plus. Il s'agit plutôt de suggestions de pistes d'action.

Si la **Protection de la sécurité physique** a été identifiée comme un point relativement fort dans votre milieu de travail, il est important de ne pas négliger cette question. Pour ce faire, vous pouvez élaborer des politiques qui protègent ce point relativement fort et faire intervenir le personnel dans les discussions sur les manières de l'améliorer encore plus en instaurant les actions proposées ci-dessous.

Si la **Protection de la sécurité physique** a été identifiée comme un motif d'inquiétude dans votre milieu de travail, examinez ces pistes d'action afin de déterminer lesquelles pourraient convenir à votre situation. Pour faciliter votre choix, gardez en tête les six facteurs clés suivants : pertinence, acceptabilité, accessibilité, efficacité, efficience et sécurité (voir *Sélection des actions efficaces : application d'un cadre de qualité* pour plus de détails).

Les actions proposées ci-dessous se divisent en quatre catégories principales : 1) normes, valeurs et pratiques de l'environnement de travail; 2) initiatives de formation et de perfectionnement; 3) stratégies et méthodes de communication; 4) politiques et programmes officiels. Si vous avez déjà entrepris certaines de ces actions, examinez quand même les autres. Peut-être avez-vous pensé aussi à des idées différentes; un espace est prévu pour les inscrire à la fin du présent document. **Rappelez-vous que cette liste n'est pas exhaustive et qu'il y a probablement d'autres moyens d'améliorer la Protection de la sécurité physique dans votre milieu de travail.** Cependant, la mise en oeuvre des actions qui sont suggérées ici vous permettra d'établir une base solide pour créer un milieu de travail psychologiquement sain et sûr.

Environnement de travail (normes, valeurs et pratiques)

- Passer en revue les pratiques d'ordonnement du travail pour vérifier qu'elles n'imposent pas de risque exagéré de dommages psychologiques
- Passer en revue et, au besoin, réviser les descriptions de postes de manière à inclure l'identification des dangers physiques (en portant tout spécialement attention à ceux qui peuvent être une source de risque pour la santé psychologique)
- Réagir promptement et de manière efficace aux incidents, maladies professionnelles et accidents
- Documenter tous les incidents et accidents, ainsi que les réactions prises à leur égard
- Faire en sorte que des mesures de soutien efficaces soient prises rapidement après un incident critique (p. ex., désamorçage, compte rendu, programmes d'aide aux employés et à leur famille, traitement psychologique)
- Fournir des mesures de soutien et des services supplémentaires aux employés qui occupent un poste où les risques physiques sont élevés et/ou dont l'environnement présente de tels risques
- Veiller à ce que le personnel ait suffisamment d'occasions de se reposer et d'installations pour le faire (surtout les personnes qui font des quarts de travail ou des heures prolongées)

Formation et perfectionnement

- Offrir une formation sur la réduction de l'exposition aux dangers physiques et sur leur incidence
- Assurer la formation du personnel pour qu'il puisse comprendre comment les dangers physiques peuvent influencer sur la santé et la sécurité psychologiques
- Fournir du matériel afin de réduire l'incidence des risques physiques sur la santé psychologique (p. ex., éclairage adéquat, réduction du bruit, alarmes de panique, ventilation)
- Former le personnel afin qu'il sache identifier les dangers physiques, les signaler et faire enquête à leur sujet
- Fournir aux employés des lignes directrices claires sur l'identification des dangers physiques pour favoriser leur signalement en toute sécurité, en temps opportun et de manière efficace
- Fournir au personnel les connaissances et les compétences nécessaires pour réagir à l'impact psychologique des incidents et accidents

Communication

- Faire en sorte que les programmes et politiques sur la santé et la sécurité soient transmis clairement à tout le personnel, y compris les nouveaux employés, et qu'ils soient bien compris par eux
- Veiller à ce que les rapports des comités de santé et sécurité soient publics et que tout le personnel puisse y avoir accès (p. ex., dans l'intranet, des bulletins, la salle du personnel et sur des babillards)
- Faire connaître à tout le personnel les changements apportés aux lois et règlements provinciaux, territoriaux et fédéraux dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Communiquer à tout le personnel les politiques sur la sécurité de l'organisation et de l'industrie

Politiques et programmes officiels

- Conserver des protocoles à jour sur la surveillance des dangers physiques, leur signalement et leur réaction
- Inclure la protection de la sécurité physique des employés dans la vision et les valeurs de l'organisation
- Mettre en œuvre des politiques pour protéger et appuyer les employés qui signalent des risques physiques

D'autres ressources ont été créées pour vous aider à passer à l'action, notamment : des diapositives de présentation et des documents à l'appui (gratuits à l'adresse www.strategiesdesantementale.com/ota) et une nouvelle ressource, intitulée *Santé et sécurité psychologiques : Guide de l'employeur* et conçue au nom du Comité consultatif de la santé mentale en milieu de travail de la Commission de la santé mentale du Canada, qui est un outil pratique aidant les employeurs à élaborer des plans de mise en œuvre en s'inspirant des constatations de PSMT (gratuite à l'adresse http://www.mentalhealthcommission.ca/SiteCollectionDocuments/Workforce/Workforce_Employers_Guide_FRE.pdf).

Nous vous incitons à examiner ces ressources qui contiennent d'autres actions proposées.

Autres actions:







Il n'y a pas de solutions parfaites – c'est souvent une question de choisir les actions les plus susceptibles de produire des résultats positifs tout en causant le moins de problèmes potentiels.

Une fois que vous aurez choisi au moins une action à entreprendre, inscrivez-la dans la *Feuille de planification des actions de PSMT* correspondante, choisissez votre date de début, déterminez qui en fera partie, c.-à-d. votre Équipe d'action, et démarrez!